

Maison de Justice et du Droit Rillieux-la-Pape

Un lien direct entre la justice et le citoyen

Vous avez besoin d'informations sur vos droits concernant :



Votre famille?



Votre logement?



Votre emploi?



Vos litiges au quotidien ?

ACCUEIL

INFORMATION

ORIENTATION

La MJD vous propose des services pour tous, gratuits, personnalisés et confidentiels.

















LA VOCATION DE LA MJD

La Maison de Justice et du Droit regroupe en un seul lieu des professionnels du droit qui vous apportent des réponses et des solutions dans tous les domaines de votre vie quotidienne...

Elle représente :

- Un lieu accessible pour informer les justiciables et accompagner les victimes.
- Un espace d'échanges et de communication entre justice et citoyens.
- Une réponse rapide aux infractions et à la petite délinquance.





ACCÈS AUX DROITS / AIDE AUX VICTIMES

Permanence avocat

• Une permanence proposant des conseils gratuits dans l'ensemble des domaines du droit (famille, travail, pénal, commercial...).

Point d'accès aux droits

• Un juriste propose des informations juridiques sur les droits (de la famille, du travail, des étrangers, de la consommation...) et aide aux démarches administratives et judiciaires.

Aide aux victimes

• Accompagnement des victimes d'infractions pénales (violence, vol, escroquerie, agression sexuelle, accident de la circulation...).

Consultation notaire

• Conseils sur divers sujets : donation, succession, indivision, construction, servitude...



DÉFENSE DES DROITS / CONCILIATION

Délégué du défenseur des droits

Il veille au respect de vos droits et vos libertés lors d'un différend lié à :

- un service public ou un organisme investi d'une mission de service public (CAF, CPAM, SNCF...),
- une atteinte aux droits des enfants,
- une situation de discrimination,
- une protection des lanceurs d'alerte,
- respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité.

Conciliation civile

 Aide à la résolution des petits litiges de la vie quotidienne (difficultés de voisinage, litige entre bailleurs/ propriétaires et locataires, litige lié à la consommation,...).

ALTERNATIVES AUX POURSUITES

Suite à la commission d'une infraction, le Parquet de Lyon peut décider de convoquer le mis en cause en Maison de Justice où il sera reçu en présence des éventuelles victimes. Des mesures seront mises en œuvre dans le cadre d'un rappel à la loi, d'une médiation pénale ou d'une composition pénale.

- le paiement d'une amende
- la réparation du dommage causé à la victime,
- l'orientation vers une structure de soin en vue d'une sensibilisation (alcool, stupéfiants, violences...),
- l'obligation de se mettre en conformité avec la loi ou la réglementation,
- ...



Un lien direct entre la justice et le citoyen

CONTACT

87, Avenue de l'Europe (angle rue de Rome) 69140 RILLIEUX-LA-PAPE

Accès par le bus C2 et C5 - Arrêt espace Baudelaire

Plus d'informations ? Demande de RDV ?

Tél.: 04 37 85 10 50

HORAIRES

Accueil ouvert du lundi au vendredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h.



